

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

TYPE DE BIEN	PRIX	HONORAIRES
Maison / Appartement	< 150 000 €	9 000€ TTC maximum
Maison / Appartement	< 500 000 €	6% TTC maximum
Maison / Appartement	> 500 000 €	5% TTC maximum
Amarrage	<160 000 €	15 000 € maximum
Amarrage	>160 000 €	10%
Terrain		8% du prix de vente

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

120 euros TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 TTC par m² de surface habitable (zone non tendue).

10 TTC par m² de surface habitable (zone tendue).

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

PRESTATIONS	HONORAIRES
gestion locative	8.4% ttc du loyer hors charges
assurance loyers impayés et détérioration immobilière	3% ttc du loyer charges comprises
diagnostic ERNT	25 € ttc
Vacation -déplacement	120 € ttc/heure majoration hors heure ouverture, dimanche et jours fériés 50% ttc

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRESTATIONS	HONORAIRES
Visite, étude du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	2 mois de loyer HT + TVA 20% à partagé de moitié entre le bailleur et le preneur

LOCATION DROIT COMMUN

PRESTATIONS	HONORAIRES
Visite, étude du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	2 mois de loyer HT + TVA 20% à partagé de moitié entre le bailleur et le preneur

LOCATION DE VACANCES

PRESTATIONS	HONORAIRES
HONORAIRES DE GESTION	35% ttc du loyer à la charge du locataire

SYNDIC DE COPROPRIETE

CONTRATS	TARIFS
Forfait minimum par copropriété	2 880 € ttc
Contrat syndic type loi Alur	200€ ht soit 240 € ttc par lots principaux
Contrat ASL	10€ ttc /mois par lot de copropriété
Frais de mutation	380 € ttc

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 janvier 2024

TRANSACTION VENTE

TYPE DE BIEN	PRIX	HONORAIRES
Maison / Appartement	< 150 000 €	9 000€ TTC maximum
Maison / Appartement	< 500 000 €	6% TTC maximum
Maison / Appartement	> 500 000 €	5% TTC maximum
Amarrage	Selon la taille	10 000€ à 15 000€
Terrain		8%

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).

Avis de valeur : 150 € TTC.

Rappel : un avis de valeur ne constitue pas une expertise.

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

120 euros TTC

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire :

8 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

GESTION LOCATIVE

GESTION LOCATIVE : 7% HT du loyer hors charges

ASSURANCE LOYERS IMPAYES : 3% du loyer charges incluses

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des



autres tranches.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

PRESTATIONS	HONORAIRES
Visite, étude du dossier, rédaction du bail, état des lieux d'entrée	1 mois de loyer HT + TVA 20%

LOCATION DE VACANCES

PRESTATIONS	HONORAIRES
HONORAIRES DE GESTION	35% TTC à la charge du locataire

SYNDIC DE COPROPRIETE

CONTRATS	TARIFS
Contrat syndic type loi Alur	200€ HT/an par lot de copropriété
Contrat ASL	7€ HT/mois par lot de copropriété

Société IMMOBILIERE DU GOLFE DE SAINT TROPEZ , SARL au capital de 5000 € - Siège social : 4 allée du grand port - Port Cogolin 83310 Cogolin - RCS Fréjus n° 485 330 005 - Carte professionnelle Syndic n° CPI 8304 2016 000 008 974 délivrée par Toulon
Garant : GALIAN , 89 rue la Boétie 75008 Paris